



RGPD : mettre en place un registre de traitements

960 € HT (tarif inter) | REF : ENV67

TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

Avec la mise en vigueur du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD / GDPR), qui est un règlement de l'Union européenne, de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les entreprises sont désormais instaurés. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les équipes en charge de la protection des données à caractère personnel dans la mise en place et le maintien d'un registre de traitement pour chaque applicatif de l'organisation.



14

HEURES

INFOS PRATIQUES

OBJECTIFS

- Apprendre à élaborer un registre de traitements
- Lister les applications et traitements qui doivent figurer dans un registre de traitement
- Utiliser le registre de traitement comme un outil de pilotage de la conformité..

PUBLIC | PRÉREQUIS

PUBLIC : Dirigeants, Responsables juridiques, Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

PRÉREQUIS : Avoir une bonne connaissance du RGPD.

LES PLUS

Accès à la bibliothèque numérique pendant 3 mois : + de 1000 tutos, livres numériques et vidéos
Salles de formation climatisées équipées d'ordinateurs PC de dernière génération
Vidéos projecteurs interactifs
Support de cours du formateur.

AUTRES INFORMATIONS

HORAIRES DE LA FORMATION de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

PROGRAMME

Responsabilité des différents acteurs

- Équipes internes.
- Agence web.
- Hebergeur.
- Le DPO/DPD.
- Qui doit tenir le registre de traitements?.
- Quel sont les obligations des sous-traitants?.

Travaux pratiques : Quiz

Obligation de tenir un registre de traitements (ARTICLE 30 RGPD)

- Définition de l'article 30 du RGPD.
- Principe d'accountability.
- Les cas d'exceptions pour ne pas tenir un registre de traitements.

Travaux pratiques : Quiz

Mise en place du registre de traitement

- Recenser, définir le périmètre exhaustif des traitements à décrire.
- Le rôle du DPO pour cadrer le projet.
- Le rôle des autres acteurs.
- Exemple de mise en place et modèles de registres.
- Les rubriques du document type.

Travaux pratiques : Quiz

Le maintien du registre de traitement

- Considérer comme un outil de pilotage de la conformité.
- Mise en place de procédures internes permettant les mises à jour du document.

Méthodes pédagogiques

Alternance équilibrée de présentations, d'ateliers sur simulateur et de mises en situation dans des conditions similaires à celles de l'examen.

Modalités de l'évaluation initiale

Test de positionnement en amont de la session de formation.

Modalités d'évaluation finale

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques.

Accessibilité aux personnes handicapées

Dans votre espace candidat, une rubrique dédiée au handicap vous permettra d'exprimer vos besoins d'adaptation afin que vous puissiez suivre votre formation dans les meilleures conditions.

Modalités et délais d'accès

L'inscription doit être finalisée 72 heures avant le début de la formation.

STATISTIQUES

Taux de satisfaction : 100%
Taux d'abandon : 0%

DATES ET LIEUX

[Nous consulter](#)



RGPD : mettre en place un registre de traitements

960 € HT (tarif inter) | REF : ENV67
TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

- Les bonnes pratiques.

Travaux pratiques : Quiz